AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2738
FR0000063224-FS0820

31 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2014, la société GSE Holding (68 Stationsstraat, 94050 Haaltert, Belgique), contrôlée par M. Jean-Paul Ansel, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 6 769 858 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant 10 321 062 droits de vote, soit 5,28% du capital et 7,62% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS [2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 128 173 890 actions représentant 135 489 632 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. prospectus vis é par l'AMF le 27 novembre 2014 sous le n° 14-627 et communiqué de la société du 22 décembre 2014.